PLOUHA
LES FALAISES

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260223-14_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2026 – N° 14/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de PLOUHA, légalement convoqués le 13 février 2026, se sont réunis à L'Espace Hermine sous la présidence de M. Xavier COMPAIN, Maire.

Etaient présents : Xavier COMPAIN, Jean-Marie LEROY, Eva TROEGER, Christine LANCASTER, Jean-Yves GUILLOUET, Danie LE PUT, Michèle LE GUEN, Jean-Michel MORVAN, Françoise PETIT LECLERC, Nathalie LE SCANF, Ludovic HUON, Didier GHEUX, Roselyne LIBERGE, Ghislaine LE POLÈS MICHEL, Marc LE CHAT, Valérie RUMIANO, Arnaud FICHOU, Gilles ROBIGO, Christèle DAISEY MOGÈRE, Éric DUVAL et Béatrix BAZIN.

Absents excusés : M. Jean-Luc DORNEMIN (donne procuration à M. Jean-Yves GUILLOUET), Mme Vanessa CIRICHELLI (donne procuration à M. Xavier COMPAIN), M. Joël HEUZÉ, Mme Marie-Odile JAECKERT et M. Christophe JOUAN.

Secrétaire de séance : Madame Michèle LE GUEN.

Conseillers en exercice : 26 - **Conseillers présents :** 21 - **Pouvoirs :** 2 - **Votants :** 23

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION EMGAV

Madame Françoise PETIT LECLERC, Conseillère déléguée à la Culture, expose à l'assemblée que, durant l'année 2024, la Municipalité avait sollicité l'association EMGAV afin qu'elle diffuse quatre films :

- 1 film destiné aux collégiens : « Liberté »
- 3 films destiné à la jeunesse dans le cadre du marché de Noël : « L'âge de glace », « L'âge de glace 2 », « Astérix ».

L'association EMGAV ayant répondu favorablement à cette demande, il avait été convenu avec l'association que l'achat des DVD et le paiement des droits SACEM et droits de diffusion seraient à la charge de la Commune.

Il convient aujourd'hui d'accorder à EMGAV une subvention exceptionnelle correspondant à l'ensemble des frais engagés à l'occasion de ces diffusions et se décomposant comme suit :

- Achat DVD : 45,54 €
- SACEM : 110,55 €
- Droits de diffusions : 749, 05 €

Pour un montant total de 905,14 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCORDER à EMGAV une subvention exceptionnelle dont le montant correspond aux frais engagés par l'association.**

Le Maire,

MAIRIE DE PLOUHA (Côtes-d'Armor)

Affiché le : 26 FEV. 2026

Xavier COMPAIN